

Mercredi 19 Juillet 2017 - n°141

Numéro spécial Conférence nationale des territoires

- Le programme du Chef de l'Etat pour les territoires

Institutions - Ouverture de la séance plénière, les messages du président du Sénat

Institutions - Accord sur la méthode pour la première Conférence nationale des territoires

Economie - Agenda

NUMÉRO SPÉCIAL CONFÉRENCE NATIONALE DES TERRITOIRES



Le programme du Chef de l'Etat pour les territoires

Emmanuel Macron a présenté son programme de travail en faveur des territoires à l'occasion d'un long discours de près d'une heure lors de la première Conférence nationale des territoires, qui s'est tenue le 17 juillet au palais du Luxembourg. Devant les divers représentants des élus locaux, dont une délégation de Villes de France, le Président de la République a plaidé en faveur d'une politique de « *différenciation des territoires* ». Après avoir annoncé lors du Congrès vouloir la diminution d'un tiers des parlementaires et des membres du CESE, il a exprimé que soit engagée « *une réduction du nombre d'élus locaux* ».

car « *nos concitoyens ne comprendraient pas ce traitement différencié entre les parlementaires et les élus locaux* ». Ondes Urbaines revient sur les autres principales annonces.

Il est venu le « temps des transitions »

L'objectif du Président de la République est de faire de « *l'égalité des chances des territoires une priorité nationale* », en conférant aux collectivités une plus grande autonomie dans leur organisation et dans leurs compétences. Il s'agit de refonder l'action publique en adaptant le bloc local « *aux transformations de la vie quotidienne* », aussi bien « *économiques* », « *écologiques* » ou « *numériques* ».

Sur ce dernier point, il a plaidé pour une couverture en haut et très haut débit d'ici à la fin de l'année 2020 et non plus 2022, avançant de deux ans l'échéance prévue par la précédente majorité. S'il a considéré comme « *impossible de tirer la fibre dans tous les appartements de la République ?* », il a déclaré vouloir insister sur la complémentarité des réseaux, filaires, téléphoniques et satellites. Emmanuel Macron a évoqué la volonté de mettre en place des outils pour « *inciter et contraindre* » les opérateurs de téléphonie à investir sur les zones isolées. Sur le volet écologique, Emmanuel Macron s'est dit fortement attaché à la mise en œuvre du « *Plan Climat* » pour soutenir « *les territoires à énergie positive dans une logique partenariale avec l'ensemble des territoires* ». En matière de transport, il a rappelé que l'Etat investira davantage dans les transports du quotidien afin de « *permettre aux Français enclavés de retrouver la mobilité physique sans laquelle il n'est pas de mobilité sociale* », et une loi de programmation sera mise en œuvre.

Construire le « pacte girondin »

Après s'être déclaré favorable aux principes des expérimentations pour les collectivités, en application de la loi de 2004, il s'est dit « *disposé à ce que l'Etat délègue en tant que de besoin ses compétences en matière économique, sociale ou d'aménagement si l'intérêt local le justifie* ». Cette délégation en matière de développement économique et d'emploi pourra « *s'accompagner aussi d'un transfert du pouvoir réglementaire d'adaptation des normes juridiques aux réalités locales* » pour les Régions. Il a ajouté que « *la différenciation de l'action publique dans les territoires doit être désormais acceptée* ». Une révision de la Constitution pourrait faciliter « *ces évolutions et libérer les énergies* ». Il a appelé à « *sortir de la politique de la circulaire* » pour aller vers un contrôle a posteriori, en donnant aux Préfets un pouvoir d'adaptation locale. Il a rejeté les « *transferts de compétences sournois* » sans « *évaluation des surcoûts* », et il s'est opposé aux « *surtranspositions des directives européennes* ». Une revue générale des normes sera menée sur le principe « *selon lequel deux normes supprimées pour toute norme créée* » sera mise en place.

L'Etat dans les territoires

Concernant les villes moyennes (citées explicitement et à de très nombreuses reprises dans le discours), Emmanuel Macron s'est dit « *conscient de certains défis de la situation de déclassement des villes moyennes et de leur ruralité* », et a souhaité s'inspirer de ce qui a été fait en matière de politique de la ville avec l'ANRU. Une nouvelle Agence nationale de la cohésion des territoires « *aurait vocation à travailler en direct avec les Régions (...) pour apporter l'ingénierie publique indispensable dans le rural et dans les territoires les plus périphériques, avec une logique de guichet unique et de simplification de projets* » pour les « *territoires ruraux et les villes moyennes en difficulté* ».

Il a ainsi voulu donner aux villes moyennes les moyens de « redonner vie aux centres-villes », avec « une action transversale pour relancer l'emploi, le commerce, le logement et remettre des centres-villes au cœur des territoires ». Il sera demandé « aux Préfets de nommer à leurs côtés des personnalités locales » (...) pour « entraîner ce mouvement en lien direct avec les élus locaux ». Cette mobilisation des acteurs locaux « en appui des élus autour de projets concrets donnera lieu à une contractualisation sur une durée de cinq ans ». Concernant les zonages en matière d'habitat, il a rappelé qu'une loi sera portée par le Gouvernement à l'automne 2017 pour créer « un choc d'offre » en matière de logement dans les territoires tendus, « avec pour objectif de baisser fortement le coût du logement dans ces territoires ».

Le chantier délicat de la fiscalité locale

Le Président de la République a qualifié la taxe d'habitation de « mauvais impôt, injuste socialement et territorialement ». Le gouvernement supprimera donc la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, une des mesures phares du programme présidentiel d'Emmanuel Macron, qui doit s'appliquer progressivement entre 2018 et 2020. Dans ce cadre, le Gouvernement devrait mettre en place jusqu'au printemps 2018 une « commission de travail sur la refonte de la fiscalité locale qui devrait permettre de remplacer et de clarifier la situation fiscale des territoires ». Le Chef de l'Etat a évoqué la possibilité d'attribuer une « part d'impôt national » aux collectivités, et il pourrait s'agir « d'une part de la CSG ou de la CRDS, un impôt moins proportionnel, et qui est plus intelligent que ne l'est l'actuelle taxe d'habitation ». Aussi, il s'est engagé à ne pas diminuer les dotations aux collectivités en 2018 en échange d'efforts pour faire des « économies intelligentes ». Si ces économies n'étaient pas réalisées, les territoires s'exposeraient à un « mécanisme de compensation dès l'an prochain » (NDLR c'est-à-dire une pénalité financière). Au cours de cette journée de travail, l'objectif chiffré d'une réduction de 13 milliards d'euros d'ici 2022 (soit 3 milliards de plus que prévu dans le projet présidentiel d'Emmanuel Macron) a été annoncée par le ministre de l'Action et des Comptes publics, et confirmée par le Premier Ministre. [Revoir l'intégralité du discours en vidéo](#)

[La page dédiée du Sénat](#)

[Le texte complet du discours](#)

INSTITUTIONS



Ouverture de la séance plénière, les messages du président du Sénat

Ouvrant en tant qu'hôte, mais aussi en tant que président d'une institution représentant les collectivités territoriales de la République (cf. art. 24 de la Constitution), Gérard Larcher, inaugurerait au palais du Luxembourg la séance plénière de l'après-midi de cette Conférence nationale des territoires.

« Le lancement dans nos murs de cette conférence met donc une nouvelle fois en évidence la responsabilité constitutionnelle particulière du Sénat à l'égard des

collectivités territoriales de notre pays, de métropole comme des outre-mer ».

Charité bien ordonnée...

Evoquant les dernières réformes passées, Gérard Larcher a souligné que « depuis 2010, les collectivités territoriales ont été soumises à des modifications incessantes de leurs structures et de leurs compétences, empêchant les élus de se projeter. Elles ont également subi une réduction très importante, éprouvante, des dotations versées par l'État, tout en devant supporter des transferts de coûts très significatifs, assumés ou cachés. Je pense à la frénésie de normes nouvelles qui n'a pas cessé, malgré les moratoires et les promesses successives de vigilance ! Et les élus locaux ont pu constater, comme l'a souligné la Cour des comptes, que l'État est très loin d'avoir réalisé lui-même les économies qu'il avait imposées aux collectivités et à la sécurité sociale ».

Réserves sur la réforme de la TH

Revenant sur la réforme annoncée de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables les plus modestes, le président du Sénat a estimé qu'encore une fois, « c'est l'impôt local que l'Etat pointe du doigt, renvoyant l'idée que les impôts locaux seraient par nature moins justes que les impôts nationaux, et cela au nom de la diversité de situations résultant de la liberté de taux accordée aux collectivités territoriales ! Le vrai problème de la taxe d'habitation, c'est l'obsolescence des bases locatives. Et ce n'est pas en supprimant partiellement la taxe d'habitation qu'on résout ce problème. Il pourrait même se reporter de manière amplifiée sur les taxes foncières sur les propriétés bâties. De la même façon, la quasi-disparition de la taxe d'habitation ne résoudra pas les inégalités de richesses entre communes, bien au contraire. Et qu'en sera-t-il des dynamiques de développement de l'habitat ? En exonérant ainsi une large part des habitants d'un élément important de la contribution publique locale, c'est aussi le lien entre le citoyen-contribuable et la collectivité dans laquelle il vit qu'on affaiblit. »

Avoir un cadre d'action prévisible

Pour le président du Sénat, pour pouvoir mener des politiques publiques ambitieuses, les élus communaux, départementaux et régionaux ont - au-delà des baisses de dotations - surtout besoin d'avoir un cadre d'action clair et stable, des ressources prévisibles leur permettant de se projeter et une certaine liberté leur permettant d'innover et de s'adapter aux réalités du terrain. « Le Sénat suivra donc attentivement les négociations entre les associations de collectivités et l'État, qui supposent une vraie culture de concertation, la conduite d'études d'impact préalables solides et partagées et la possibilité d'expérimentations. Avec toujours une « ligne rouge » pour nous, je le redis : le respect de la libre administration des collectivités locales et de leur autonomie financière ». (...)

« Ce rôle fondamental des sénateurs, je veux aussi l'affirmer en renforçant les liens institutionnels entre le Sénat et les associations représentant les collectivités territoriales. Je souhaite en particulier qu'elles puissent dorénavant, à qualité, devenir des partenaires privilégiés de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, aux travaux de laquelle elles pourraient assister et contribuer de manière plus institutionnalisée ».

Haro sur les normes

Evoquant les blocages qui empêchent la France d'avancer, Gérard Larcher a enfin rappelé un souhait qui lui tient à cœur : faire de la simplification des normes une priorité. Il est ainsi revenu sur l'accord de partenariat signé entre le Sénat et le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) qui permettra de mieux agir à l'avenir. S'adressant au Président de la République et au Premier ministre, le président du Sénat a demandé solennellement le lancement d'une revue générale des normes.

INSTITUTIONS



Accord sur la méthode pour la première Conférence nationale des territoires

La première séance de la Conférence nationale des territoires (CNT) installée le 17 juillet 2017 au Sénat sous la présidence du Premier ministre et du président du Sénat a permis aux différents acteurs de se mettre d'accord sur les principes et la méthode. En premier lieu, le Gouvernement s'engage à ce qu'aucune décision concernant les collectivités territoriales ne soit prise sans que ces

dernières aient été préalablement consultées. Les associations nationales représentatives des collectivités territoriales s'engagent à participer activement à cette concertation et à la relayer dans leurs territoires respectifs.

Composition et fonctionnement

La CNT est composée des membres du gouvernement concernés, de seize représentants des associations d'élus (5 au titre de l'ARF, 5 au titre de l'ADF et 6 représentants les associations du bloc communal : AMF, ADCF, France urbaine, Villes de France, APVF et AMRF), ainsi que cinq représentants du Sénat et cinq représentants de l'Assemblée nationale. En outre, les instances permanentes de concertation (CNEN, CFL, CSFPT) participent aux travaux de la CNT et l'Observatoire de la gestion et des finances publiques locales y apporte son concours. Des groupes spécifiques thématiques de niveau national ou territorial peuvent être réunis.

Cinq chantiers

Le but de la CNT est d'établir des diagnostics partagés entre l'Etat et les collectivités territoriales, de proposer un pacte de confiance, de suivre sa mise en œuvre et de débattre des évolutions de politiques publiques mettant en jeu les compétences décentralisées et déconcentrées.

Cinq chantiers prioritaires sont identifiés :

1 - **Les structures locales** . Le Gouvernement et les collectivités s'accordent sur la nécessité de stabiliser l'organisation territoriale, tout en laissant la liberté aux territoires de prendre des initiatives d'intérêt général.

2 – **Les compétences**. Le but est de consolider les grands équilibres de la loi NOTRe et de ménager des marges de manœuvre aux collectivités dans les champs de compétences décentralisées (pouvoir d'expérimentation, de différenciation, d'adaptations).

3 – **La lutte contre les fractures territoriales**. Le Gouvernement et les collectivités s'accordent sur la nécessité de faire de cette lutte une priorité nationale pour laquelle ils doivent unir leurs efforts et coordonner leurs actions, notamment pour renforcer l'accès aux services (services publics, santé, couverture et usages numériques, éducation, culture, sport, commerces, mobilité,...) et à l'emploi.

4 – **La transformation écologique du territoire**.

5 – **La transformation numérique du territoire**.

Principes

L'accord pose aussi des grands principes :

- Chaque réforme, plan, démarche initiés par le Gouvernement sur des politiques publiques dont la mise en œuvre est partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales, fera l'objet d'une association en amont des collectivités concernées (assises de la mobilité, assises de l'Outre-mer...

- Le partenariat spécifique avec les régions de France, initié par le précédent gouvernement, dans le domaine du développement économique, de l'emploi et des transports sera poursuivi au cours de cette mandature.

- Le Gouvernement s'engage à associer davantage les employeurs publics aux décisions qui les concernent et à mettre en cohérence ses orientations en matière de fonction publique et celles relatives aux ressources locales.

- le Gouvernement s'engage à ce que les orientations de ses politiques publiques susceptibles d'avoir une incidence sur les collectivités fassent l'objet d'informations, de négociations et d'évaluations entre l'Etat et les collectivités territoriales.



Agenda

*Toute la rédaction d'Ondes Urbaines vous retrouve pour son numéro de rentrée
le 30 août prochain et vous souhaite de bonnes vacances*

- **31 août 2017** - Paris - Rencontres entre Jacques Mézard, et Julien Denormandie
rencontre avec Gérald Darmanin
- **14 et 15 septembre 2017** - Saint-Brieuc - Colloque sur l'Enseignement supérieur et
avec l'AVUF et Saint-Brieuc Armor Agglomération Pré-programme et inscription
- **12 octobre 2017** - Paris - Assemblée générale de *Villes de France*
- **8 novembre 2017** - Paris - Rendez-vous de l'intelligence locale : La Silver Economy
de France